



**Desjardins**  
Caisse de D'Autray



## **CODE D'ÉTHIQUE/DISCIPLINAIRE ET TABLEAU DES SANCTIONS POUR LES PARENTS/TUTEUR LÉGAL**

Le rôle des parents/tuteur légal dans la pratique d'un sport est primordial. Ils doivent établir avec leurs enfants des normes raisonnables, les aider à prendre de bonnes décisions à l'égard du sport, à acquérir une bonne estime de soi et leur inculquer des valeurs telles que : la discipline, le respect, l'effort et l'honnêteté.

Les parents/tuteur légal doivent se souvenir qu'il s'agit d'un jeu pour les jeunes et non d'un jeu pour les adultes. Le parent/tuteur légal doit éviter de soumettre son enfant à une pression qui pourrait l'inciter à se comporter de façon contraire à la charte de l'esprit sportif et au bien-être de la collectivité. Il doit placer le bien-être de son enfant au-dessus du seul désir de gagner. Il doit souligner ses efforts et l'encourager à traiter les autres joueurs, entraîneurs, spectateurs, bénévoles et officiels avec respect sans égard à leur sexe, habiletés, race, langue, nationalité ou condition sociale.

Tous les comportements, actes et gestes constituant un manquement au code d'éthique et disciplinaire des parents/tuteur légal lors de toute activité d'équipe de Hockey Berthier (voir section 1 ci-dessous) seront sanctionnés et **inscrits dans le dossier du joueur de Hockey Berthier.**

### **1. Parents/tuteur légal**

**1.1.** Je dois me conduire en tout temps de façon responsable et encourager les valeurs de l'esprit sportif, de l'intégrité, de la communication ouverte et du respect mutuel. Éviter toute violence verbale envers les joueurs et appuyer tous les efforts déployés en ce sens.

**1.2.** Je dois en tout temps avoir un comportement modèle positif et assurer une communication efficace et positive avec mon enfant. Je dois assumer en totalité la responsabilité du comportement et de l'attitude sur la glace et hors glace de mon enfant.

**1.3.** Je dois souligner l'importance des valeurs comme l'esprit sportif, le respect, la coopération, la compétition et le travail d'équipe à mon enfant et le féliciter de concourir loyalement, de participer et de perfectionner ses habiletés.

**1.4.** Je dois éviter tout comportement qui jette le discrédit sur l'équipe ou l'Association en limitant la consommation d'alcool et/ou de drogue et/ou de jeu de hasard.

**1.5.** Je dois en tout temps contrôler mes émotions afin de ne pas m'emporter de façon excessive envers les joueurs, entraîneurs, spectateurs, bénévoles et officiels.

**1.6.** Mes propos et mon comportement doivent démontrer que je respecte les officiels et les entraîneurs ainsi que la tâche qu'ils doivent accomplir. En aucun temps, je les déprécie devant mon enfant. Je dois garder en tête que je dois être un modèle positif pour mon enfant.

**1.7.** J'encourage tous les joueurs sans discernement et j'applaudis les bons jeux. J'accepte les erreurs comme faisant partie de leur apprentissage. Reconnaître les bonnes performances des enfants comme celles des joueurs de l'équipe adverse. Ne jamais tourner en ridicule un enfant parce qu'il a commis une faute ou qu'il a perdu le match ainsi éviter toutes formes de discriminations.

**1.8.** Lorsque je dois m'entretenir avec l'entraîneur, je le fais en privé à un moment convenable pour les deux parties (attendre 24 heures), en m'assurant de contrôler mes émotions et d'avoir un comportement respectueux.

**1.9.** Mon comportement et mes propos doivent démontrer que je ne tolère pas et n'encourage pas la violence physique, verbale ou psychologique. À cet égard, je dénonce tout acte de violence dont je suis témoin.

**1.10.** En tout temps, je respecte le bien d'autrui et j'évite tout geste par lequel je détruis ou détériore ou rend un bien dangereux, inutile, inopérant ou inefficace (vandalisme). Le cas échéant, je suis responsable de tout dommage et devrai défrayer les coûts reliés au dommage.

**1.11** Encourager leurs enfants par leur exemple à respecter les règlements et à résoudre les conflits sans agressivité ni violence

**1.12** Dans aucun cas un parent ne pourra décider du classement ou niveau de son enfant. Si un parent rétrograde lui-même son enfant il sera automatiquement rencontré par les dirigeants du HMB et, une sanction telle le renvoi pourra être envisagée.

**1.13** Tout joueur sous l'effet de l'alcool ou toute autre substance se verra l'accès à la patinoire ou activité du hockey mineur refusé. La collaboration des parents en ce sens est fortement suggérée.

**1.14** Utilisez les réseaux sociaux, Internet, forum de discussions et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse de mes collègues, entraîneurs et dirigeants. Ne pas s'en servir pour provoquer l'adversaire ou un autre membre de Hockey Québec.

**1.15** J'autorise le HMB à utiliser toutes reproductions visuelles ou photographiques afin de promouvoir les activités du hockey mineur de Berthierville.

**1.16** Les frais d'équipe qui implique les frais de tournoi ou tout autres frais relié à l'équipe de votre enfant doivent être payer en entier même si votre enfant participe ou non à certaines activités de l'équipe. Les budgets d'équipe sont gérés à l'interne de l'équipe même.

**En vertu de l'article 1.2b. de Hockey Québec, en inscrivant mon enfant au hockey, parents, tuteurs et joueurs acceptent de se soumettre et de se conformer aux règlements administratifs de Hockey Québec, de Hockey Canada de même qu'au code d'éthique qui les concerne.**

#### **Code d'éthique des parents :**

**Il est important qu'une étroite collaboration existe entre les parents, l'école et les sports. Les parents soucieux du développement de leur enfant doivent s'intéresser à leur mieux-être et connaître les valeurs éducatives véhiculées par le sport. Ils doivent donc collaborer à l'utilisation du hockey comme moyen d'éducation et d'expression pour que leur enfant en retire des effets bénéfiques. Pour bien s'acquitter de leurs devoirs, les parents doivent adopter les comportements énumérés dans ce document précédemment et les invités (amis, famille, oncle, cousin, etc.) sont sous la responsabilité des parents/tuteur légal.**



**Desjardins**  
Caisse de D'Autray



Information sur le Joueur:	
Nom :	Prénom:
Adresse:	Sexe: F ___ M ___
Ville :	Code Postal:
Téléphone Domicile:	Courriel:
Date de Naissance:	
Catégorie saison précédente :	Association :
Position 2017-2018 :	Catégorie 2018-2019 :
Information sur les parents:	
Nom Du Père:	Nom de la mère:
Adresse :	adresse :
Téléphone :	téléphone :
Cellulaire:	cellulaire:
Courriel:	courriel:

**Mode de Paiement : Chèques , carte de crédit et comptant .**

1er paiement	Montant	Déposé le 30 juin 2018
2e paiement	Montant	Déposé le 30 juillet 2018
3e paiement	Montant	Déposé le 30 août 2018
4e paiement	Montant	Déposé le 30 septembre 2018
5e paiement	150 \$	Dépôt de chandail 30 avril 2019
** Veuillez prendre note ** REMBOURSEMENT AU PRORATA POSSIBLE AVANT LE 30 OCTOBRE 2018, AUCUN REMBOURSEMENT APRES 30 OCTOBRE 2018, PAIEMENT ENTIER AVANT LE 30 OCTOBRE 2018 OBLIGATOIRE***		

**Documents obligatoires**

- 1  Fiche d'inscription complètement remplie
- 2  Chèque de chandail
- 3  Paiement (carte de crédit, cheque ou comptant)
- 4  Preuve de résidence de l'enfant obligatoire (copie bulletin scolaire)
- 5  Code éthique des parents signé
- 6  2 feuilles (transfert du féminin et demande de dérogation pour éloignement)  
Pour les filles qui veulent jouer dans la ligue masculine (s'il y a lieu), obligatoire.

J'ai pris connaissance du code d'éthique des parents et j'accepte les conditions et j'autorise l'organisation à remettre mes coordonnées aux directeurs et entraîneurs de mon enfant.

Signé a \_\_\_\_\_ le, \_\_\_\_\_ Père \_\_\_\_\_

Mère \_\_\_\_\_ Tuteur légal \_\_\_\_\_

Réservé à la registraire

inscription traitée:	Paiement traité:	Code éthique signé	Date
----------------------	------------------	--------------------	------



**Desjardins**  
Caisse de D'Autray

